

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la banque du *Nord-Ouest*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte qui amende l'acte du service civil du *Canada*, 1882."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haythorne*, du dit comité, a fait rapport qu'il a pris le dit bill en considération, et l'a chargé de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte portant amendement de l'acte du bureau des postes, 1875."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.